

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 5 (1920)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger

RAIFFEISEN

Moniteur Financier Rural

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant le 20 de chaque mois. — Abonnement Fr. 1.50 par an

ÉDITEUR (abonnements et annonces): UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL, St-Gall (compte de chèques postaux IX. 970). Toutes les correspondances concernant la RÉDACTION, doivent être adressées à M. *Aug. Mounoud*, pasteur à Palézieux. — EXPÉDITION: Imprimerie A. *Bovard-Giddey*, Maupas 7, Lausanne.

XVII RAPPORT ANNUEL

de l'Union Suisse des

CAISSES DE CRÉDIT RAIFFEISEN

(Association à responsabilité limitée,
inscrite au registre du Commerce).

Année 1919

Généralités

L'impression générale que laisse l'année écoulée, dans tous les domaines de la vie économique, est celle d'une période de transition dont les issues ne s'aperçoivent pas encore. Placé devant les problèmes qu'impose la situation présente, l'esprit humain ne sait quelle solution leur donner.

Ce n'est qu'après la cessation des hostilités que l'on a pu se rendre compte des dommages innombrables causés par la guerre. Vainqueurs et vaincus doivent s'occuper aujourd'hui de relever leurs ruines, de reconstituer leur commerce, afin de pouvoir faire face aux exigences toujours plus pressantes de leurs finances publiques. Et ce que nous disons des Etats belligérants se trouve également vrai pour notre Suisse neutre dont les conditions économiques sont intimement associées à celles de ses voisins des deux camps.

Déficit dans l'apport des matières premières, réduction des heures de travail, débouchés insuffisants, et par surcroît crise sur les changes, tous ces facteurs ont enrayé l'œuvre de reconstitution si impatientement attendue. Les moyens artificiels préconisés par les plus hautes autorités financières pour résoudre le problème des changes se sont montrés jusqu'ici tous illusoire; tout au plus

ont-ils ralenti une dégringolade catastrophique. La seule conclusion qui s'impose est celle-ci: travailler et produire.

L'amour du travail, le sentiment du devoir, le respect des autorités légitimement constituées, toutes les valeurs morales sans lesquelles aucun Etat ne pourrait subsister, n'ont plus de sens pour des esprits qui ne rêvent qu'à préparer l'établissement de l'Etat futur selon le type russe par des bouleversements révolutionnaires. Quoiqu'elle ne soit pas le seul facteur en cause, la mise en vigueur de la journée de huit heures devait concourir au renchérissement général de la vie qui, depuis 1914, avait atteint son plus haut point en juin 1919

Dans l'attente d'une reprise générale des affaires l'industrie suisse, dont l'importance dans la vie économique de la nation va grandissant chaque année, dès la conclusion de la paix, se mit en devoir de reconstituer ses stocks pour l'exportation. L'écoulement s'en révéla cependant de plus en plus malaisé de par le fait des difficultés de transport, des droits de tous genres à acquitter aux frontières, de l'insécurité dans les conditions de paiement et de la concurrence des pays à change déprécié. A côté de cela l'industrie des étrangers déjà durement éprouvée pendant la guerre, ressentait douloureusement les effets de la crise des devises. Un certain nombre de firmes, dans les divers domaines de l'industrie nationale, n'ont pu échapper à la banqueroute que grâce à l'assistance qu'elles ont trouvée auprès des banques.

L'agriculture a souffert des conditions atmosphériques anormales de l'année: printemps tardif et froid, commencement d'été sec, juillet aux pluies persistantes, puis une période presque ininterrompue de deux mois de sécheresse avant l'hiver précoce. Les récoltes en foin et regain, d'excellente qualité laissèrent à désirer au point de vue de la quantité. Par contre les céréales donnèrent de belles et

riches moissons, tandis que les arbres ployaient sous le poids de leurs fruits qui, en bien des lieux, ne purent être tous cueillis et utilisés; la vigne elle aussi récompensa le rude labeur de ses ouvriers. Pendant que les prix des blés demeuraient sans changements, ayant été fixés par l'ordonnance fédérale sur les mêmes bases qu'en 1918, l'abondante récolte de fruits amenait la dépréciation. Le marché vinicole déjà lourd par le fait des réserves de 1918, de qualité inférieure, eut peine à s'animer. Les associations économiques qui se sont fondées au cours de ces dernières années pour l'utilisation et la mise en valeur des fruits permettront d'envisager l'avenir avec moins d'angoisse. Les prix tendant à se stabiliser de plus en plus, le producteur trouvera une juste rétribution de ses peines et ne sera plus à la merci des grossistes auxquels il fallait vendre bon gré mal gré, quelles que soient les conditions du marché. Malgré l'appoint fourni par les fourrages artificiels, de provenance étrangère, dont l'absence s'était faite si durement sentir pendant les années précédentes, la récolte déficitaire de l'été 1919 se répercuta sur la production laitière restée en dessous de l'attente générale. Les mesures de restriction durent en conséquence être partiellement maintenues, leur abolition que nous espérons définitive n'aura lieu qu'au cours de la nouvelle année. Certaines contrées de notre pays ont été de plus douloureusement affectées par des épizooties, par la fièvre aphteuse en particulier dont les ravages ont non seulement réduit à néant les espérances que l'on était en droit d'entretenir pour l'avenir, mais encore remis en question le bénéfice des bonnes années. Si les résultats de l'année 1919 restent cependant satisfaisants, au point de vue agricole, on le doit en grande partie au travail assidu et persévérant du paysan qui ne saurait se contenter de la journée de huit heures et qui, au contraire de l'ouvrier industriel, doit rester à la brèche, pendant dix, douze heures et plus encore. On le doit aussi aux habitudes de vie simple et modeste dont on ne s'est pas encore départi dans nos campagnes.

Le marché de l'argent est resté sensiblement le même que pendant les années précédentes. Notre institut national d'émission a dû de nouveau augmenter considérablement ses émissions qui dépassaient le milliard à la fin de l'exercice. Nous sommes heureux de noter ici que la couverture métallique a suivi la même marche ascendante et qu'elle était encore en décembre de 50 % alors que le minimum légal est de 40 %.

Les demandes de capitaux ont été encore extraordinairement nombreuses. La Confédération et les cantons sont au premier rang des emprunteurs. D'après les données statistiques il a été émis au cours de l'année 1919 pour plus de 700 millions d'emprunts de tous genres. La formation du capital étant moins forte que par le passé et les apports de l'étranger, de par le fait des changes dépréciés, étant réduits à leur minimum, il en résulte une tension financière qui va en s'accroissant toujours plus et une aggravation des taux dont le chiffre moyen de plus

en plus élevé révèle la situation économique et financière anormale où notre pays se débat actuellement, et qui ne peut que s'aggraver encore dans la présente année.

L'Union Suisse en 1919.

Après une interruption d'une année — la séance de 1918 n'ayant pu avoir lieu par suite d'ordre supérieur motivé par l'épidémie de grippe, — l'assemblée générale tint ses assises le 13 mai.

A côté des questions administratives habituelles, deux sujets importants figuraient à son ordre du jour, Le premier créait dans les cadres de l'Union et sous sa responsabilité une Caisse d'assurance populaire au décès; le second donnait à la Caisse centrale une base financière plus solide, qu'appelait le rapide développement de l'Union, en augmentant son capital de garantie. Et l'un et l'autre de ces sujets nécessitaient une révision des statuts de l'Union, révision qui ne pouvait être votée que par une assemblée réunissant la majorité absolue des Caisses affiliées. Le quorum indispensable n'étant pas atteint, l'assemblée ne put en délibérer.

Une opposition assez vive s'était du reste fait jour contre le premier de ces projets. Vu la dépréciation de la valeur de l'argent, il était à prévoir que la majorité estimerait trop faible le montant de l'indemnité de 100 fr. au décès. Les primes annuelles n'étaient guère plus favorables, proportionnellement, que celles exigées par les Sociétés d'assurance sur la vie. D'autre part l'expérience étant faite que les statuts ne correspondaient plus aux nécessités actuelles, l'assemblée décida de charger les comités centraux d'en étudier la refonte, de concert avec les représentants des groupements cantonaux. Le soin de désigner ces délégués fut laissé au Comité de direction.

L'année 1919 fut pour l'Union une époque de développement réjouissant tant intérieurement qu'extérieurement.

A l'exception de 1910, où 31 caisses nouvelles furent fondées, l'année écoulée marque le plus grand nombre d'adhésions nouvelles, soit 28 Caisses. L'Union Suisse des Caisses Raiffeisen embrasse, au 31 décembre 1919, 250 Caisses, groupant 28,976 membres individuels. Le système Raiffeisen a fait brillamment ses preuves. Tandis qu'un certain nombre de petites banques et de Caisses d'épargne régionales se voyaient contraintes de suspendre leurs paiements, de par les difficultés que leur causaient leurs relations d'affaires avec l'étranger, les 250 Caisses qui nous sont affiliées, grâce à leur excellente organisation et aux clauses de leurs statuts ne leur permettant aucune affaire risquée, demeuraient inébranlables.

Comme l'année précédente, le montant des dépôts s'est de nouveau accru d'environ 20 millions, de sorte que le Bilan total de toutes les caisses ascende à 85,354,323 fr. 65 ct. Le mouvement d'affaires a été de 263 millions 829,599 fr. 09.

Ces chiffres montrent que le crédit coopératif a pris

piéd en Suisse et s'y est établi solidement. La preuve est faite que les principes fondamentaux des Caisses Raiffeisen, éprouvés depuis 50 ans, correspondent exactement aux nécessités de l'heure présente et qu'ils sont l'idéal d'une Caisse agricole d'épargne et de prêts.

On ne peut méconnaître que l'idée coopérative ne peut que profiter des conjonctures actuelles. Tandis que la haute finance internationale concentre des capitaux toujours plus considérables entre les mains d'un certain nombre de grosses banques dont les bénéfices s'élèvent à des chiffres fantastiques, les théories communistes et anarchistes de partage des biens et d'égalisation des fortunes trouvent des adhérents toujours plus fanatiques. Les milieux agricoles et les représentants de la petite industrie sont de plus en plus convaincus que le salut se trouve pour eux dans l'association. Les avantages offerts par les institutions de crédit locales deviendront toujours plus manifestes dans la période prochaine de resserrement du marché des capitaux. En bien des milieux se font jour, déjà, le regret de n'avoir pas compris combien il aurait été avantageux, pour lutter contre le renchérissement constant de l'argent, d'avoir créé plus tôt déjà des coopératives Raiffeisen.

Au cours des cinq dernières années, les moyens financiers liquides ont été plus abondants qu'ils ne l'avaient jamais été dans le passé et d'importants capitaux se sont formés. Cette période prend fin avec 1919. Le temps est arrivé où les réserves accumulées doivent servir de nouveau comme capitaux d'exploitation.

La Caisse centrale de l'Union qui disposait d'importants moyens liquides au commencement de l'exercice a vu diminuer dans la suite considérablement ses disponibilités à court terme. Les nombreux emprunts de la Confédération et des Cantons auxquels nos Caisses ont souscrit des sommes importantes pour des motifs patriotiques, à côté d'affaires hypothécaires toujours plus considérables, ont absorbé les excédents non utilisés pour les besoins courants. Comme tout autre institut financier sérieux, nous avons dû aviser aux moyens d'assurer la liquidité de nos capitaux.

La Caisse centrale de l'Union Suisse.

Les Caisses affiliées à l'Union, auxquelles la Caisse centrale sert de chambre de compensation ayant de nombreuses occasions d'utiliser leurs disponibilités dans le cercle de leurs associés ou de les placer en valeurs de premier ordre, il s'en est suivi que le montant de leurs dépôts auprès de notre organe central est resté sensiblement le même que la précédente année. La somme du bilan accuse néanmoins une certaine augmentation et s'élève à 13,046,506 fr. 70, tandis que le mouvement d'affaires passe de 147 à 198 millions.

Afin de remplir son rôle et d'offrir aux Caisses locales des conditions avantageuses, tant pour leurs comptes créditeurs que pour leurs comptes débiteurs, la Caisse centrale n'a qu'une marge modeste entre ses divers taux. On

ne doit pas oublier que tout l'argent dont elle dispose en faveur des Caisses en mal de ressources elle l'emprunte de Caisses plus favorisées. Elle est donc dans la nécessité d'avoir sans cesse, en comptes-courants à vue, dans les banques ses correspondantes, des sommes importantes, à des taux inférieurs à ceux qu'elle consent à ses créanciers. Ces circonstances, les frais généraux toujours plus élevés auxquels nous n'échappons pas plus que d'autres, et par dessus tout les amortissements importants que la baisse des cours nous a obligés de faire sur les valeurs en portefeuille, ont eu leur répercussion inévitable sur le résultat de l'exercice. Le bilan clôture par un bénéfice net de 38,654 fr. 61. Sur ce chiffre, nous devons prélever 23,160 fr. pour servir l'intérêt statutaire de 4 % aux parts sociales, 11,000 fr. sont alloués au fonds de réserve et le solde 4,494 fr. 61 est porté à compte nouveau.

Le capital social versé accuse une augmentation de 66,500 fr. et s'élève ainsi à 579,000 fr. Le montant non encore versé, mais exigible, est de 380,000 fr., en sorte que le capital de garantie effectif, au 31 décembre 1919 atteint 959,000 fr. La révision des statuts, intervenue au cours de l'exercice 1920, et qui obligera les Caisses à répondre des engagements de l'Union jusqu'à concurrence de deux fois le montant des parts sociales augmentera d'autant le capital de garantie et le portera à 1,918,000 fr.

Le compte des obligations ne présente guère de modifications sur le précédent exercice ; le plus gros chiffre d'affaires ressort aux comptes-courants et au compte de dépôts à terme.

Tandis que les versements et les prélèvements s'équilibraient presque exactement dans le premier semestre, les excédents de crédits de la part des Caisses étant en partie couverts par des nantissements de titres, nous vîmes affluer en automne les demandes de la part de nos Caisses, pour faire face à des crédits consentis par elles, parfois un peu à la légère, au temps d'abondance des capitaux, à des communes et à des entreprises officielles d'améliorations foncières ou de corrections de rivières. Les comptes-courants créanciers étant mis aussi à contribution, et dans une très forte mesure, il n'est donc pas étonnant que ce poste qui soldait au 31 XII 1918 par 5,173,000 fr. soit ramené à 2,112,000 fr. à la fin de l'exercice 1919. Par contre le compte des créditeurs (dépôts à terme) a passé de 4,081 millions à 5,769 millions.

Comme précédemment nous avons voué une attention particulière à notre portefeuille composé uniquement d'effets escomptables auprès de la Banque nationale et qui accuse au 31 décembre un montant de 2,069,000 fr.

Nos moyens disponibles pouvant être utilisés dans le rayon d'action de nos Caisses, nous n'avons plus accordé de crédits à des groupements économiques ruraux, avec lesquels nous étions entrés volontiers en rapports d'affaires en temps d'abondance de capitaux, et avec lesquels aussi nous espérons renouer des relations lorsque le peuple de nos campagnes, ayant compris l'avantage que

présente pour lui la propre gestion de ses intérêts, nous en fournira les moyens.

Le montant de nos titres a également été ramené de 5,2 millions, à 4,4 millions.

Comme bien d'autres institutions financières qui pour des motifs patriotiques souscrivirent aux émissions de la Confédération et des Cantons, pensant que ces obligations constituaient des valeurs de premier ordre, à l'abri de la dépréciation de l'argent, l'Union s'est vue contrainte en procédant à l'inventaire des titres qu'elle possède, d'inscrire des amortissements considérables qui en ramènent la valeur à un niveau se rapprochant de la cote en bourse. On sait que le Conseil fédéral a provisoirement autorisé les Banques et autres institutions financières à déroger, dans l'établissement de leur Bilan, aux prescriptions de l'art. 656, 3 du C. F. O. Si l'on compare, dans le tableau annexé au présent rapport les cours auxquels nous avons coté les obligations diverses qui y sont portées avec ceux des autres banques, on constatera que nous n'avons pas reculé devant les amputations nécessaires et que nous sommes allés plus loin que bien d'autres.

La pratique suivie déjà antérieurement par les organes directeurs de notre Caisse centrale, au contraire des prescriptions statutaires, de ne pas placer nos disponibilités uniquement sur des titres officiels avec garantie d'état, a trouvé là sa pleine justification.

Organes officiels de l'Union.

Grâce à l'augmentation du nombre de nos Caisses, le nombre des abonnements à nos organes officiels s'est également accru de façon réjouissante. Les deux journaux tirent l'un à 4000 exemplaires, le second à 1000. Quelques-unes de nos Caisses ne se bornent pas à recevoir les exemplaires obligatoires mais ont pensé qu'il était dans leur intérêt bien entendu d'en faire bénéficier tous leurs membres.

Il est regrettable que les rédacteurs de ces journaux — seuls moniteurs financiers ruraux — aient tant de peine à s'assurer des collaborations locales ou régionales. Le Comité étudie également l'agrandissement du format, avec page d'annonces, en tenant compte des frais d'impression toujours plus élevés.

Révisions.

Dans le cours de l'année écoulée 124 Caisses ont été révisées et, plus de 60 d'entre elles ont eu recours aux organes de l'Union pour la clôture de leurs comptes annuels. Dans la grande majorité des cas les révisions ont eu lieu sans avertissement préalable. Il est naturel que les Caisses nouvellement fondées aient besoin de conseils, de directions pratiques et qu'il soit dans l'intérêt d'une saine gestion financière d'aller chercher du secours auprès de professionnels. On ne peut cependant se défendre de l'impression qu'il y ait des Caisses qui, après une pratique de plusieurs années, ne se donnent pas la peine

nécessaire et comptent trop sur le secours de l'Union tant pour la correction des erreurs qui peuvent s'être glissées dans leur comptabilité que pour l'établissement de leur bilan.

Les résultats des révisions ont démontré à nouveau l'importance de cette branche d'activité de l'Union. Ce n'est que par une surveillance attentive de la gestion des sections affiliées, par des directions et des conseils basés sur une expérience déjà longue qu'il est possible d'assurer à toutes les Caisses une administration exempte de reproches dont bénéficiera l'Union tout entière, de familiariser les gérants des Caisses avec les innovations pratiques et de renseigner les organes directeurs sur les questions financières et coopératives actuelles.

Les observations faites à l'occasion des révisions montrent clairement que la prospérité d'une mutualité de crédit ne dépend pas seulement d'un caissier diligent mais de l'activité constante des organes directeurs. Le succès n'est assuré que là où tous prennent conscience de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

La rentrée des intérêts s'est améliorée ; par contre en bien des lieux les amortissements laissent encore trop à désirer. Il est intéressant de constater qu'il est des Caisses où les engagements sont remplis avec la plus stricte exactitude et que des Caisses voisines, travaillant dans des conditions économiques identiques accusent de très nombreux retards et déclarent, par la voix des membres de leurs Comités, qu'il leur est impossible d'exiger des amortissements de la part de leurs débiteurs.

Les nouvelles Caisses oublient souvent que les mutualités de crédit doivent satisfaire tout d'abord aux exigences du crédit d'exploitation et pensent pouvoir, lorsqu'elles disposent de quelques mille francs de dépôts, conclure des opérations hypothécaires d'égale importance.

En général l'impression qui ressort des rapports d'inspection est bonne, même très bonne souvent. Des milliers d'hommes se dévouent pour le bien-être de leurs concitoyens au sein de nos petites banques locales et trouvent la récompense de leurs efforts dans les résultats déjà acquis.

La reconnaissance qui leur est assurée et dont le souvenir leur survivra est pour eux une récompense meilleure que ne le seraient de beaux traitements ou des tantièmes plantureux.

Relations financières.

Les relations financières entre les Caisses locales et la Caisse centrale ont lieu comme par le passé, soit directement soit par l'intermédiaire des banques nos correspondantes. Depuis que les communications postales se sont améliorées, les relations directes ont été de plus en plus actives. Nous ne pouvons que nous féliciter également des facilités que procurent à nos Caisses les divers comptoirs de la Banque nationale tant pour les versements de fonds que pour les prélèvements.

Malgré les explications données, le service des chèques

ne s'est pas développé selon notre attente. Tandis qu'en Suisse occidentale on s'habitue à ce mode de paiement si pratique et si avantageux, la Suisse orientale, à l'exception de St-Gall, s'en abstient presque complètement.

Il est triste de constater qu'un certain nombre de Caisses estiment n'avoir que des droits vis-à-vis de l'Union et méprisent leurs devoirs. Malgré le texte précis des statuts, elles persistent à confier leurs disponibilités à des Banques capitalistes et ne se souviennent de l'Union que lorsqu'elles ont besoin de recourir à son crédit.

La Caisse centrale, groupant en un faisceau solide pour un but commun, les Caisses qui lui sont affiliées, est le couronnement et l'aboutissement nécessaire de l'œuvre que poursuivent nos mutualités. En contester l'utilité est une erreur qui pourrait être fatale. C'est grâce à l'appui des Caisses qui lui sont demeuré fidèles qu'elle s'est fortifiée et affermie, qu'elle a été en mesure de rendre des services auxquels ont eu recours, parfois, ceux-là même qui ne voulaient rien savoir d'elle. Elle fera plus encore à l'avenir si elle peut compter sur l'appui de toutes ses sections, de la même manière qu'une Caisse locale ne se développe qu'autant que ses membres individuels collaborent à sa prospérité. Venant en aide aux Caisses plus faibles par les moyens que lui fournissent les Caisses plus fortes, elle est l'organe directeur dont la prospérité est le gage du bien-être de toutes ses sections.

Personnel de l'Union

Dans l'assemblée générale du 13 mai 1919, les membres du Comité de direction et du Conseil de surveillance ont été tous confirmés dans leurs fonctions à l'exception de M. B. Steiner, de Wettingen (Argovie), qui avait décliné une réélection.

M. Steiner a porté le plus vif intérêt à l'Union et lui a rendu des services précieux comme membre du Conseil de surveillance dont il faisait partie depuis 1912. Nous lui en exprimons ici toute notre reconnaissance. Sur la proposition du groupe argovien, l'assemblée appela à lui succéder M. A. Stutz, instituteur, à Gansingen, que son activité en faveur du mouvement Raiffeisen en Argovie désignait tout naturellement à siéger dans les pouvoirs directeurs de l'Union.

Nous avons eu également des mutations à enregistrer dans le personnel du Bureau. Dix employés suffisent à peine à la besogne toujours croissante auquel il faut faire face, comptabilité, correspondance avec les sections, travaux de rédaction et de révision.

Tandis que les administrations officielles, aussi bien que d'importantes entreprises privées, ont à cœur de pourvoir à l'avenir de leurs employés, l'Union suisse se devra de ne pas rester en arrière à ce point de vue et de créer, en faveur de ceux-ci, un fonds de prévoyance ; tout au moins pourrait-elle adhérer à une organisation à créer, groupant les petites banques, en vue d'assurer une retraite pour la vieillesse et l'invalidité à ceux qui l'ont servie, dans des conditions de traitements bien modestes.

Dépôt de livres et de matériel.

Notre dépôt s'enrichit chaque année de nouveaux formulaires dont la pratique des affaires démontre l'utilité.

Il a été expédié 1305 colis pour un total de 18,973 fr. 90 (1918: 1043 envois pour une valeur de 13,370 fr.).

Les prix des matières augmentant continuellement ont contraint à de nouveaux relèvements des conditions de vente.

Quoique les prix de nos fournitures, grâce à des achats avantageux, fussent au dessous de ceux de la concurrence, quelques Caisses préfèrent, sans raisons valables, se procurer elles mêmes leur matériel de bureau auprès de fournisseurs de leur choix. Nous rappelons qu'une telle pratique est contraire aux statuts et manque d'esprit de solidarité.

Nous accordons aussi des conditions spéciales aux Caisses nouvellement fondées pour leurs dépenses de premier établissement.

Groupements cantonaux ou régionaux

Les progrès de l'idée Raiffeisen et la fondation de nouvelles Caisses dans un canton sont en raison directe de l'activité manifestée par son groupe. Certains d'entre eux, au cours de l'année dernière, dirigés par des Comités zélés ont accompli un travail intensif de propagande et ont pu se féliciter de magnifiques succès. Plusieurs Caisses nouvelles fondées dans leur rayon d'action ont été la juste récompense de leurs peines. Ailleurs, où ne se manifeste aucun enthousiasme, aucun désir de conquête, la situation demeure stationnaire.

Des rapports qui nous sont parvenus nous extrayons ce qui suit :

Le groupe *argovien* a tenu une séance, au cours de laquelle M. le Dr Laur a fait une conférence sur le prix des terrains. M. l'inspecteur Stadelman donna ensuite des renseignements sur les prescriptions de la loi sur les Caisses d'épargne. Le rapport annuel présenté par le très dévoué président du Comité, M. le Curé Waldesbühl souligne avec reconnaissance le fait que les vœux exprimés par le groupe lors de l'élaboration de la loi sur les Caisses d'épargne et les établissements de crédit ont été exaucés par l'autorité législative ; il est heureux de constater aussi que la question du dépôt des fonds des pupilles et des communes auprès des Caisses Raiffeisen a trouvé une solution satisfaisante. Le travail de propagande de l'honorable président, ainsi que de MM. Stutz à Gansingen et Welti à Leuggern n'a pas été vain puisque huit nouvelles Caisses ont été fondées et sont entrées dans l'Union.

Bâle campagne annonce trois assemblées de délégués.

Le groupe de la *Suisse centrale* n'a pas eu de séances et son Comité ne s'est pas réuni.

Fribourg (partie allemande) n'a pu convoquer les délégués de ses Caisses, à cause de la fièvre aphteuse.

Fribourg (partie française) a souffert des mêmes circonstances. A la place de M. le Curé Remy, de Morlon,

dont l'activité en faveur du crédit mutuel est digne de tous les éloges, M. le Curé Sapin, de Murist, a été appelé à la présidence. Plusieurs Caisses ont été fondées dans le cours de l'exercice.

St-Gall. 4 séances du Comité. Préludant à l'assemblée générale de l'Union, une assemblée de délégués cantonaux, 70 participants, où furent discutés les propositions du Comité de direction de l'Union. Le Comité s'est montré disposé à appuyer les ouvertures de la Banque cantonale relatives à une légère augmentation du taux maximum des emprunts hypothécaires; mais il a décidé, dans l'intérêt des classes moyennes, de s'opposer à la suppression des prescriptions légales en ces matières.

Caisses nouvelles: quatre dont une Caisse d'épargne, transformée en Caisse de crédit mutuel.

Les perspectives pour la formation de nouvelles caisses et pour l'affermissement des organisations coopératives de crédit qui jouissent d'une considération grandissante sont favorables.

Le groupe du *Haut-Valais* grâce à l'activité de son président, M. le doyen Werlen à Louèche, enregistre la fondation de sept Caisses nouvelles sur dix conférences données.

Le président du groupe est aussi intervenu avec succès, à l'occasion de l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur les Caisses d'épargne pour que l'on tint compte du système mutualiste et que l'autorisation légale soit accordée à toutes nos sections. Les révisions de Caisses par les soins de l'Union sont officiellement reconnues. Le groupement *Bas-Valaisan* s'est définitivement constitué en 1919. On a repris les projets de propagande élaborés en 1902 et l'on peut en attendre des résultats encourageants.

Rapport de révision

En exécution du mandat qui nous a été remis par le Conseil de surveillance de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, aux fins d'examiner le bilan au 31 décembre 1919 (art. 20, § 15 des statuts) nous présentons ci-après un rapport sommaire sur le résultat de notre travail:

1. Le bilan et le compte annuel, annexes du présent rapport annuel, concordent avec les livres et pièces annexes que nous avons examinés et trouvés proprement et correctement tenus.

2. Selon les explications contenues dans notre rapport spécial du 25 avril 1920, nous avons pu nous convaincre que les positions portées au Bilan correspondent aux données fournies par les Grand-Livres.

3. La proportion des moyens liquides relativement aux engagements en cours au 31 décembre 1919 correspond aux exigences auxquelles, à ce point-de-vue, la Caisse centrale de l'Union suisse doit faire face comme Chambre de compensation.

La Caisse centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen grâce au sens entendu des affaires de ses organes administratifs et au placement sûr des capitaux qui lui

sont confiés mérite à tous égards la confiance qui lui est témoignée par ses créanciers.

Zoug, 25 avril 1920.

Revision und Treuhand-Aktiengesellschaft in Zoug.

(Société fiduciaire et de revision S. A. Zoug).

Un membre de la commission de direction:

(L. S.) J. BEERLI.

Le reviseur: LEHMANN.

Mouvement général de la Caisse centrale

Année 1919

| <i>Doit</i> | | <i>Avoir</i> |
|--------------------------------------|---|----------------|
| 33.267.465,02 | Caisse (au Bur. cent.) | 33.278.520,33 |
| 73.177.504,54 | Banques | 74.501.608,98 |
| 24.498.977,26 | Portefeuille d'effets | 25.132.836,96 |
| 12.055.383,65 | Fonds publics | 12.845.952,90 |
| 49.779.368,08 | Ctes-cour. des Caisses | 46.718.537,23 |
| 2.789.356,15 | Comptes créditeurs | 4.476.449,95 |
| 77.500,— | Obligations | 69.000,— |
| 1.515.326,60 | Prêts sur nantissement. | 52.776,60 |
| 27.116,40 | Intérêts d'obligations | 26.991,65 |
| 20.440,— | Int. des parts sociales | 23.160,— |
| 95.000,— | Cautions | 95.000,— |
| 6.675,— | Comptes divers | 6.675,— |
| 18.026,97 | Dép. de livres et matér. | 19.620,50 |
| 6.390,90 | <i>Raiffeisenbote</i> et <i>Messenger</i> | 6.390,90 |
| 2.653,— | Compte mobilier | 2.653,— |
| 4.000,— | Parts sociales | 70.500,— |
| — | Fonds de réserves | 11.000,— |
| 1.088.783,30 | Cte de profits et pertes | 1.092.292,87 |
| 198.429.966,87 | TOTAUX | 198.429.966,87 |
| Mouvement d'affaires en 1917 | | 82 millions |
| » » » 1918 | | 147 » |

Bilan au 31 décembre 1919

(Bénéfices répartis)

| <i>Acti</i> | | <i>Passif</i> |
|---------------|---|---------------|
| 16.956,51 | Caisse | — |
| 1.285.907,44 | Banques | 183.804,95 |
| 2.069.612,55 | Portefeuille d'effets | — |
| 4.473.675,80 | Fonds publics | — |
| 3.732.009,12 | Comptes-courants | 5.844.631,29 |
| 1.462.550,— | Ctes de nantissements | — |
| — | Comptes créditeurs | 5.769.048,75 |
| — | Obligations | 569.500,— |
| — | Intérêt d'obligations | 10.867,10 |
| — | Intérêt des parts sociales | 23.160,— |
| 2.000,— | Cautions | 2.000,— |
| 3.794,28 | Livres et matériel | — |
| — | <i>Raiffeisenbote</i> et <i>Messenger</i> | — |
| — | Mobilier | — |
| — | Parts sociales | 579.000,— |
| — | Cte profits et pertes | 4.494,61 |
| — | Réserves | 60.000,— |
| 13.046.506,70 | | 13.046.506,70 |

**Statistique des Caisses Raiffeisen en Suisse
1903-1919**

| Année | Nombre de Caisses | Nombre de membres | Roulement Fr. | Bilan Fr. | Carnets d'épargne | Dépôts d'épargne Fr. | Réserves Fr. |
|-------|-------------------|-------------------|----------------|---------------|-------------------|----------------------|--------------|
| 1903 | 25 | 1740 | 6,087,707.73 | 1,765,817.39 | 2323 | 526,953.76 | 10,581.39 |
| 1904 | 38 | 2455 | 9,896,497.38 | 3,415,186.64 | 3878 | 1,368,260.— | 10,053.24 |
| 1905 | 49 | 3292 | 13,697,274.50 | 5,297,844.40 | 5633 | 2,246,882.09 | 41,239.15 |
| 1906 | 61 | 4905 | 15,678,817.— | 6,932,303.— | 8192 | 3,071,059.60 | 69,658.35 |
| 1907 | 74 | 5533 | 22,619,703.15 | 9,317,554.01 | 10412 | 4,296,578.66 | 98,305.03 |
| 1908 | 94 | 6637 | 26,655,990.78 | 11,997,061.72 | 13483 | 5,488,940.72 | 137,322.09 |
| 1909 | 108 | 7573 | 36,552,978.25 | 15,668,098.83 | 17816 | 7,260,667.56 | 187,539.56 |
| 1910 | 139 | 9402 | 46,137,886.36 | 19,941,819.39 | 22337 | 9,239,938.07 | 244,442.38 |
| 1911 | 154 | 10021 | 52,408,041.40 | 22,827,873.34 | 24413 | 10,428,555.96 | 301,385.26 |
| 1912 | 159 | 10739 | 57,023,987.75 | 25,535,248.88 | 27214 | 11,574,870.05 | 390,293.76 |
| 1913 | 166 | 11507 | 50,220,170.25 | 27,444,310.81 | 29549 | 12,832,339.90 | 474,880.74 |
| 1914 | 178 | 12363 | 47,254,453.37 | 29,747,239.44 | 30901 | 13,918,638.08 | 561,643.63 |
| 1915 | 183 | 13029 | 54,246,375.07 | 32,112,506.26 | 33627 | 15,298,354.54 | 661,519.97 |
| 1916 | 195 | 13867 | 83,981,027.56 | 37,909,412.47 | 37817 | 17,780,139.73 | 779,175.79 |
| 1917 | 208 | 14904 | 115,486,946.95 | 46,552,374.54 | 41739 | 21,434,105.81 | 927,718.27 |
| 1918 | 224 | 16784 | 197,354,686.32 | 65,864,025.32 | 46247 | 30,237,432.57 | 1,125,162.58 |
| 1919 | 250 | 18976 | 263,829,599.09 | 85,354,323.65 | 55265 | 38,643,068.96 | 1,418,320.10 |

**Caisses affiliées à l'Union Suisse
au 31 décembre 1919.**

| | |
|----------------------|------------|
| Au 31 décembre 1918 | 224 |
| Augmentation en 1919 | 28 |
| | <u>252</u> |

soit :

- Argovie. Boswil, Gebenstorf-Turgi, Liebstadt, Lunkenhofen, Obersiggenthal, Sarmenstorf, Schwaderloch, Tägerig.
- Bâle-campagne. Arlesheim.
- Grisons. Trons.
- St-Gall. Engelburg, Ernetswil, Gommiswald, Vilters, Wallenstadt.
- Thurgovie. Roggwil.
- Vaud. Yens, Gollion, Seigneux.
- Valais. Eischol, Embd, Feschel-Guttet, Leuk-Staad, Münster, Reckingen, Saas-Fee, Simplon-village, Törbel.

| | |
|-------------------------|------------|
| | 252 |
| Se sont retirés en 1919 | 2 |
| Au 31 décembre 1919 | <u>250</u> |

D'entre les Caisses nouvelles, 22 sont de langue allemande et 3 de langue française et 1 de langue romanche. Les 250 Caisses affiliées à la clôture de l'exercice se répartissent comme suit :

| | |
|------------------|--------------|
| Suisse allemande | 184 Caisses. |
| Suisse romande | 63 Caisses. |
| Suisse italienne | 1 Caisse. |
| Suisse romanche | 2 Caisses. |

Compte de profits et pertes 1919

| | Recettes | Dépenses |
|--|-------------------|-------------------|
| Solde reporté | 985.04 | |
| Produit des effets de change | 112,892.30 | |
| Intérêts sur fonds publics | 272,957.— | |
| Moins-value sur cours des fonds publics | | 32,522.20 |
| Solde du compte intérêts | | 283,597.08 |
| Révision de la Caisse centrale | | 696.90 |
| Loyer, chauffage, éclairage, frais de concierge et réparations | | 3,765.30 |
| Impôts | | 2,386.25 |
| Primes d'assurance | | 773.45 |
| Rapports annuels et statistique | | 1,371.15 |
| Frais pour conférences et fondation de nouvelles Caisses | | 690.— |
| Frais divers et traitements | | 37,528.96 |
| Commissions | 27,616.82 | |
| Ports et téléphone | | 2,683.71 |
| Frais de voyage | | 7,437.— |
| Comités centraux | | 5,696.90 |
| Révisions | 4,023.— | |
| Abonnements | 1,652.35 | |
| Amortissement sur mobilier | | 2,323.— |
| | 420,126.51 | 381,471.90 |
| Bénéfice brut | | 38,654.61 |
| Totaux | 420,126.51 | 420,126.51 |
| <i>Répartition du bénéfice</i> | | |
| Bénéfice brut en 1919. | 38,654.61 | |
| Intérêt 4 % aux parts sociales | | 23,160.— |
| Versement au fonds de réserve | | 11,000.— |
| A compte nouveau. | | 4,494.61 |
| Sommes égales | 38,654.61 | 38,654.61 |

**Inventaire des Fonds publics
au 31 décembre 1919.**

a) **Fonds d'État.**

| Désignation des titres | Échéance | Estimation (valeur au Bilan) |
|--|--------------|------------------------------|
| 4 % Emprunt Confédération 1913 | 1924/33 | 16,750.— |
| 4 1/2 % IV ^e Emp. mobilisation 1915 | 1921 | 1,881.— |
| 4 1/2 % Ve » » 1916 | 1926 | 573,155.— |
| 4 1/2 % VII » » 1917 | 1934 | 812,885.— |
| 5 % IX ^e » » 1918 | 1924 | 43,857.— |
| 5 % Bons de Caisse pour le ravitaillement | 1920 | 500.— |
| 5 % Bons de Caisse II ^e série | 1922 | 99.— |
| 3 1/2 % C.F.F. A-K. | 1911/62 | 203,680.— |
| 3 1/2 % C.F.F. | 1910 1920/69 | 4,200.— |
| 3 % C.F.F. (diff.) | 1913/62 | 7,125.— |
| A reporter | | 1,665,132.— |

| Désignation des titres | Estimation (Valeur au Bilan) | | |
|---|---------------------------------|-----------|-------------|
| | Report | | |
| 4 % C.F.F. | 1912/14 | 1922/71 | 188,300.— |
| 5 % | 1918 | 1928 | 679.— |
| 5 % C.F.F. | 1919 | 1928 | 1,640.50 |
| * 4 % Central Suisse | 1880 | 1883/1957 | 32,900.— |
| * 3 1/2 % Nord-Est Suisse | 1894 | 1924 | 151,200.— |
| * 3 1/2 % » » 1896/1897 | | 1927 | 61,320.— |
| * 3 1/2 % Gotthard | 1895 | 1895/1974 | 16,500.— |
| * 3 1/2 % Jura Simplon | 1894 | 1957 | 18,560.— |
| 5 % Canton d'Argovie | 1918 | 1928 | 4,950.— |
| 3 1/2 % » Bâle-Ville | 1894 | 1896/1930 | 9,600.— |
| 4 % » » | 1907 | 1922 | 33,950.— |
| 5 % Canton de Bâle-ville 1919 (bons de caisse) | | 1921 | 48,510.— |
| 5 1/2 % Canton Bâle camp. 1919 | 1919 | 1929 | 21,780.— |
| 3 % » Berne | 1895 | 1901/50 | 9,000.— |
| 5 % » Genève | 1914 | 1919/53 | 19,400.— |
| 4 1/2 % » Lucerne | 1913 | 1933 | 12,825.— |
| 3 1/2 % » St-Gall | 1902 | 1922 | 47,500.— |
| 3 1/2 % » » | 1903 | 1923 | 1,860.— |
| 4 % » » | 1910 | 1920 | 24,937.50 |
| 4 1/4 % » » | 1912 | 1922 | 13,650.— |
| 4 1/2 % » » | 1913 | 1923 | 25,920.— |
| 4 3/4 % » » | 1915 | 1925 | 11,640.— |
| A reporter | | | 2,421,754.— |

* Ces obligations sont actuellement reprises par les C.F.F.

Développement de la Caisse centrale de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen.

Années 1903-1919

| ANNÉE | MOUVEMENT Fr. | BILAN Fr. | CAPITAL SOCIAL Fr. | RESERVES Fr. |
|-------|------------------|---------------|-----------------------|-----------------|
| 1903 | 1,636,241.65* | 240,516.20 | 2,400.— | 221.65 |
| 1904 | 2,474,425.94 | 492,473.06 | 8,500.— | 974.06 |
| 1905 | 3,834,262.62 | 608,788.77 | 17,100.— | 1,297.77 |
| 1906 | 4,135,959.02 | 577,851.41 | 31,550.— | 392.93 |
| 1907 | 5,377,458.62 | 897,757.39 | 45,450.— | 927.49 |
| 1908 | 6,331,216.70 | 1,097,714.70 | 60,700.— | 2,011.25 |
| 1909 | 8,723,883.82 | 1,179,212.65 | 75,550.— | 3,622.— |
| 1910 | 11,579,994.37 | 1,474,219.87 | 90,800.— | 7,051.07 |
| 1911 | 16,862,442.32 | 1,891,363.15 | 109,800.— | 10,039.17 |
| 1912 | 18,821,034.86 | 1,754,854.60 | 134,600.— | 10,140.01 |
| 1913 | 9,663,443.66 | 1,556,175.80 | 248,000.— | 14,704.58 |
| 1914 | 10,856,730.29 | 1,828,163.96 | 310,100.— | 20,000.— |
| 1915 | 20,316,566.90 | 3,045,886.85 | 342,400.— | 24,500.— |
| 1916 | 37,115,465.51 | 5,262,923.78 | 374,500.— | 30,000.— |
| 1917 | 82,528,267.85 | 8,118,179.07 | 383,000.— | 37,000.— |
| 1918 | 147,453,607.60 | 12,812,316.01 | 512,500.— | 49,000.— |
| 1919 | 198,429,966.87 | 13,046,506.70 | 579,000.— | 60,000.— |

*) De 1903-1912, les chiffres du roulement sont ceux de l'actif et du passif additionnés; depuis 1913 ils ne figurent plus qu'en leur forme simple.

| Désignation des titres | Estimation (val. au bilan) | | |
|-----------------------------|-------------------------------|----------|-----------|
| | Report | Echéance | |
| 4 % » Uri | 1909 | 1930 | 17,640.— |
| 4 1/2 % » » | 1913 | 1930 | 27,280.— |
| 4 1/4 % » Schwitz | 1911 | 1931 | 6,212.50 |
| 4 1/2 % » Valais | 1913 | 1933 | 22,500.— |
| 5 % » » | 1918 | 1943 | 8,000.— |
| 4 1/2 % » Zoug | 1913 | 1923 | 4,825.— |
| 4 % » Zurich | 1909 | 1924 | 49,290.— |
| 4 3/4 % » » | 1917 | 1937 | 179,280.— |
| 5 % » » | 1918 | 1933 | 179,450.— |
| 5 % » » | 1919 | 1924/34 | 4,800.— |

b) Emprunts des Villes

| | | | |
|--|------|-----------|----------|
| 5 % Ville de Berne | 1918 | 1928 | 33,950.— |
| 5 % » Genève | 1916 | 1921/60 | 26,675.— |
| 3 1/2 % Lucerne | 1902 | 1927 | 16,750.— |
| 5 % » » | 1918 | 1933 | 21,825.— |
| 5 % Commune d'Orlikon | 1917 | 1928 | 31,040.— |
| 3 3/4 % Ville de St-Gall | 1902 | 1922 | 42,750.— |
| 4 1/2 % » » (Tablat) 1911 | 1911 | 1921 | 49,000.— |
| 4 3/4 % » » | 1915 | 1925 | 4,850.— |
| 4 3/4 % » » | 1917 | 1927 | 32,580.— |
| 5 % Ville de de Thoune 1917 | | 1926/65 | 5,820.— |
| 3 1/2 % Ville de Zurich 1894 | | 1895/1933 | 18,040.— |
| 4 % » » 1908/09 | | 1923 | 66,495.— |
| 4 1/4 % » » 1913 | | 1928 | 12,900.— |
| 5 % » » 1918 | | 1933 | 64,505.— |

c) Obligations de banques

| | | |
|--|---------|-----------|
| 5 % Banq. cant. Bâle-campagne Liestal | 1921 | 34,650.— |
| 5 % Société suisse de banque | 1921 | 14,850.— |
| 4 1/4 % Crédit hyp. suisse | 1921 | 74,800.— |
| 5 % Société financière suisse | 1921 | 30,612.50 |
| 4 3/4 % Banq. populaire suisse | 1922 | 140,215.— |
| 5 % Banq. cant. Soleure | 1925 | 60,000.— |
| 4 % Leu & Cie, S. A. | 1921 | 14,025.— |
| 4 1/4 % Leu & Cie, S. A. | 1921 | 33,950.— |
| 5 % Leu & Cie, S. A. | 1928 | 50,235.— |
| 4 3/4 % Banq. cant. Bâle-Ville | 1920/21 | 14,680.— |
| 4 3/4 % Banq. cant. Zoug | 1920 | 12,312.50 |
| 5 % Société suisse de banque | 1921 | 7,900.— |
| 4 3/4 % Banque commerciale de Bâle | 1921 | 4,937.50 |
| 4 3/4 % Banq. cant. Thurgovie | 1920/21 | 10,910.— |
| 4 3/4 % Kreditanstalt St-Gall | 1921 | 9,825.— |
| 4 3/4 % Banq. cant. Thurgovie | 1920 | 34,000.— |
| 5 % Crédit hyp. suisse | 1920 | 10,000.— |
| 4 3/4 % Banq. cant. St-Gall | 1920 | 8,000.— |
| 5 % Forces motrices bernoises | 1931 | 19,000.— |
| 5 % Entreprises électriques Fri- bourg (garantie de l'Etat) | 1947 | 168,150.— |
| 5 % Soudière de Zurzach | 1932 | 272,000.— |
| Effets divers à court terme | 1920/21 | 70,277.30 |

d) Actions de banques

| | |
|---|--------------|
| 3 actions Banque nat. suisse | 696.— |
| | 4,442,147.30 |
| Intérêts partiels au 31 déc. 1910 | 31,528.50 |
| Total au Bilan | 4,473,675.80 |

Commission de rédaction, Vaud: M. Aug. Mounoud, membre du Comité de direction de l'Union Suisse, Palézieux. — Fribourg: M. Ræmy, caissier, Morlon. — Valais: M. A. Gaspoz, caissier, Hérémence.